

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
N°21

CIRCULATION REGLEMENTÉE
rue Alexandre Laurent, rue de la Côte Blanche et rue Sylvain
Sénécaux

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de reprise des enrobés dans la rue Alexandre Laurent, rue de la Côte Blanche et rue Sylvain Sénécaux 27830 NEAUFLES SAINT MARTIN, le 18 mai 2021 pour une journée. Les travaux sont effectués par l'entreprise Société Nouvelle Eure TP – 21/23 rue Eugène Varlin, B.P 90192 76124 GRAND QUEVILLY CEDEX.

ARRÊTONS

Article 1er : Le 18 mai pour la journée, le stationnement et le dépassement seront interdits dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourd. La circulation sera alternée par des piquets K10.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- Société Nouvelle Eure TP – 21/23 rue Eugène Varlin, B.P 90192 76124 GRAND QUEVILLY CEDEX

Fait à Neaufles Saint Martin, le 12 mai 2021

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

